Nantes Université

1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON



Permis de construire

PC 47 - ATTESTATION AU TITRE DE L'ARTICLE R.171-35 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE 'HABITATION

Mai 2026

Vu pour être annexé
à mon arrêté en date du
2 8 JUIL. 2026
A la Roche sur Yon
Le Préfet

Bureau de contrôle:

Bureau Veritas
Pierrick THIBOUT <pierrick.thibout@bureauveritas.com>

Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

ATAE
12 Av. Jules Vernes – 44 230 Saint Sebastien sur Loire
frouille@atae.fr

Equipe de Maitrise d'Œuvre:

ABBA - Atelier Baste Batlle Architectes
16 rue Lally Tollendal - 75019 Paris
tel: 01 83 81 44 50 / Mail: Atelier@abba.archi

Claire Archimbaud Architecte
3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / agence@claire-archimbaud.fr

CCE Associés
256 bis route de Coulonges 79000 Niort
tel 05 49 73 43 75 / contact@cce-associes.fr

BA BOIS
3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / contact@ing-babois.fr

CLIMAT CONSEIL
10 route de la Torchaise 86580 Vouneuil Sous Biard
05 49 03 18 42 / secretariat@climat-conseil.com

SITEA
4 rue de la Palenne 17139 Dompierre-sur-Mer
tel: 05 46 34 13 24 / nantes@siteaconseil.fr

GANTHA
12 boulevard Chasseigne - 86000 Poitiers
tel: 05 49 46 24 01 / contact@gantha.com

Je soussigné, Llorenç BATLLE, architecte cogérant de l'Atelier Baste Batlle Architectes (ABBA) et mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif sur le site de l'IUT de La Roche-sur-Yon, atteste que le projet objet de la demande de permis de construire déposée en avril 2026 **respecte les dispositions des articles L.171-4 et R.171-35 du Code de la construction et de l'habitation, issus de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience ».**

Le projet prévoit l'installation d'un dispositif de production d'énergie renouvelable en toiture par panneaux photovoltaïques.
Surfaces prises en compte :
- Surface totale de toiture basse prise en compte au titre de l'article L.171-4 du CCH : 477 m²
- Surface de panneaux photovoltaïques prévue : 153 m²

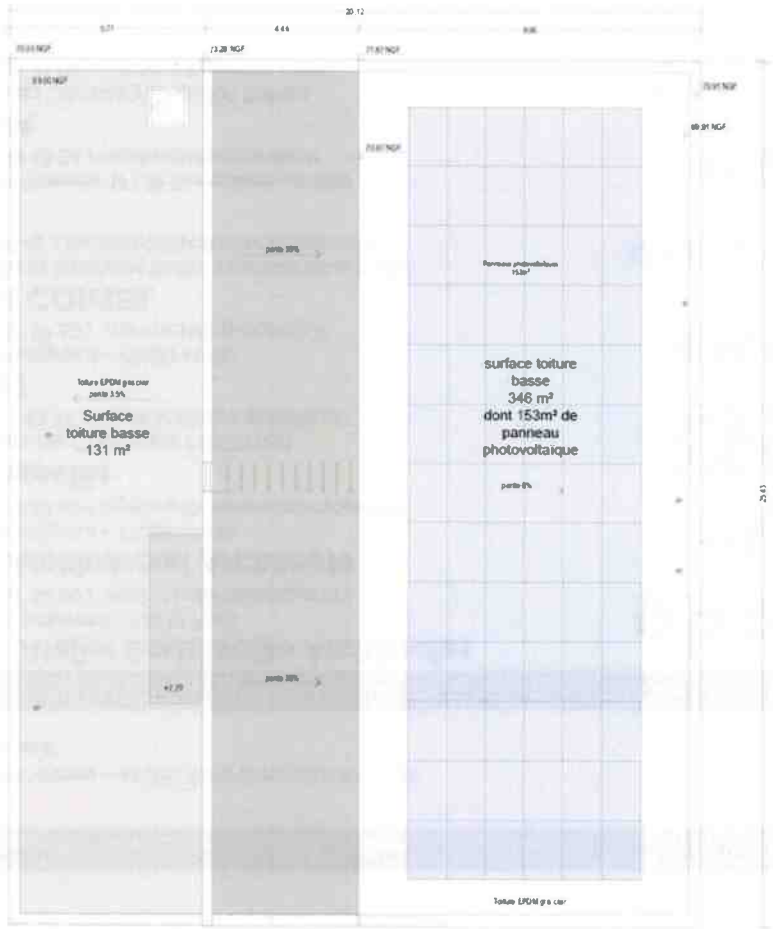
La surface équipée en panneaux photovoltaïques représente plus de 30 % de la surface de toiture prise en compte.

Les panneaux photovoltaïques sont implantés conformément au plan de toiture joint au dossier de permis de construire (PC05).

Fait à Paris,

Le 19/05/2026

Signature



Total toiture = 477m²
SUrface panneau photovoltaique = 153m² >30%